



Fundimmo

41, avenue George V

75008 Paris

Objet : DEMANDE DE DISPENSE DE PRELEVEMENTS FISCAUX (à retourner avant le 30 novembre 2022)

Cette demande est valable pour les revenus de l'année 2023 uniquement.

Pour être dispensé du prélèvement forfaitaire de l'acompte de 12,8% d'impôt sur le revenu lors de l'encaissement de vos intérêts, le revenu fiscal de référence de votre foyer fiscal indiqué sur votre avis d'imposition 2022 établi au titre des revenus 2021 doit être :

- inférieur à 25 000 euros si vous êtes célibataire, divorcé(e) ou veuf(ve).
- inférieur à 50 000 euros si vous êtes soumis à une imposition commune.

Je soussigné(e) M. / Mme

résidant à

atteste sur l'honneur que je remplis les conditions indiquées ci-dessus pour bénéficier de cette dispense.

Je reconnais être informé(e) :

1. que je m'expose à des sanctions, notamment fiscales, en cas de déclaration inexacte ;
2. que la dispense de prélèvement à la source ne concernera que les intérêts perçus au titre de l'année 2023 après enregistrement de la demande par Fundimmo.

Fait à :

Le :

Signature :



Fundimmo, société par actions simplifiée au capital de 2 235 870,00 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 802 497 099, dont le siège social est situé au 41 avenue George V, 75008 Paris, et enregistrée en qualité de Prestataire de Services d'Investissement, agréée Entreprise d'Investissement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro CIB 15483.

Service investisseurs : investisseurs@fundimmo.com.